COMMUNE DE VERNIER

INTERPELLATION

au sens des articles 47 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

<u>A quand les résultats de l'étude Sofies</u> sur le déplacement des citernes de Vernier?

L'UDC a déposé le 1^{er} avril 2011 une pétition demandant la suppression des citernes du site de Blandonnet en rationalisant le stockage des hydrocarbures sur les lieux existants mais plus éloignés de la population.

Examinée par la commission ad hoc du Conseil municipal, cette pétition, de même qu'une précédente résolution UDC sur le même sujet, ont toutes deux été accueillies favorablement et ont été acceptées à l'unanimité. L'UDC remercie la volonté forte, implacable et unanime de la commune de Vernier à ne pas abandonner la bataille pour la suppression de certains sites pétroliers pour parvenir un aménagement plus cohérent du territoire communal.

Lors de l'examen des textes déposés par l'UDC, la commission municipale a auditionné le bureau URBAPLAN et les représentants de l'Etat.

Le bureau URBAPLAN, mandaté pour étudier le déplacement des citernes, a déposé son rapport en octobre 2010. La variante du déplacement des citernes du site de Blandonnet (variante F) y est qualifiée de réaliste. Cependant, l'Etat ne s'est pas prononcé sur l'étude URBAPLAN et a préféré mener une nouvelle étude (SOFIES) pour analyser « le déplacement de l'ensemble des citernes dans un site plus approprié que Vernier ». Dès les conclusions de cette nouvelle étude connue, l'Etat s'est engagé à les présenter à la commune.

Il se trouve que le sujet du déplacement des citernes occupe non seulement du Conseil municipal de Vernier mais également le Grand Conseil. Une motion UDC (M1966) allant dans le même sens que la pétition communale UDC, a fait l'objet d'un examen par la commission ad hoc du Grand Conseil.

L'étude SOFIES venant de se terminer au moment de l'examen par la commission de la motion M1966, les commissaires ont pu prendre connaissance de ses conclusions.

Bien que nous n'attendions pas de la part de l'étude SOFIES des révélations « transcendantes », - le bon sens nous portant à croire qu'il n'existe pas de site alternatif pour accueillir l'ensemble des citernes, - nous souhaitons néanmoins que l'Etat ait l'obligeance de nous informer des conclusions de cette étude comme il nous l'a promis.

Nous souhaiterions donc savoir si le conseil administratif a eu connaissance des résultats de l'étude SOFIES. Auquel cas, nous demandons à ce que le sujet soit mis à l'ordre du jour ne notre Conseil municipal. Sinon, nous remercions le Conseil administratif de rappeler à l'Etat que la commune attend ces résultats dans les meilleurs délais afin de nous les communiquer.

Christina Meissner Conseillère municipale